

# Vérfications règlementaires des bras de levage

BRAS DE LEVAGE - ARRÊTÉ DU 01/03/2004



## 2 jours - 14 heures

### Public

- Techniciens intervenant sur les bras de levage.

### Prérequis

- Techniciens d'exploitation.

### Moyens pédagogiques

- Documents techniques et règlementaires.
- Bras de levage monté sur bâti-support, charpente ou sur roues.
- Exposés théoriques.
- Mise en pratique, études de cas, manipulations.
- Questionnaire d'évaluation des acquis de la formation par QCM.
- Stages animés par nos techniciens formateurs experts du hayon élévateur.
- Les stagiaires doivent se munir de leurs EPI.

### Lieu & Dates

- Inter : Voir planning sur le site [www.cemafroid-formation.com](http://www.cemafroid-formation.com)
- Intra : nous contacter

### Objectifs

- » Former les opérateurs aux missions de vérifications règlementaires obligatoires des bras de levage dans le respect de la législation en vigueur et des méthodologies requises.
- » Savoir utiliser l'outil Hydrotest®, plateforme de dématérialisation des rapports de vérification et application dédiée à la saisie mobile avec ou sans connexion.

### Programme

- » Théorie :
  - Assimiler la réglementation et la législation en vigueur : directives, normes, arrêtés, décrets.
  - Rappel des différents types de bras de levage, de leurs composants et de leur utilisation.
  - Rappel des risques pour les personnes et des dispositifs de sécurité des bras de levage.
  - Acquérir les différentes méthodologies de contrôle : test de mise en service, remise en service, vérification règlementaire semestrielle obligatoire...
- » Pratique :
  - Appliquer les méthodes et procédures de vérification sur bras de levage.
  - Découvrir et maîtriser les moyens à mettre en oeuvre, l'outil Hydrotest® et l'application dédiée à la saisie mobile, avec ou sans connexion : apprendre à saisir un contrôle et à gérer les relances.

### Acquis de la formation

- » Connaître la réglementation.
- » Savoir réaliser une vérification règlementaire de bras de levage.

### Documents délivrés à l'issue de la formation

- » Attestation de formation.
- » Avis adressé à l'employeur permettant la délivrance de titre d'habilitation.